

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Composition de la Commission d'appel d'offres (CAO)

Le deux mai deux mille seize, à Lille, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique », s'est réuni dans les locaux du Conseil régional sur convocation en date du vingt-six avril deux mille seize, sous la présidence de monsieur Christophe Coulon.

Présents : 17 (Mmes Vanpeene, Messéanne-Grobelny, Létard, et MM. Gosset, Hiraux, Kanner, Monnet, Delannoy, Dissaux, Duvergé, Prudhomme, Bertin, Castiglione, Coulon, Delbé, Figoureux, Leca)

Excusé : 1 (M. Philippe)

Absent : 0

Pouvoirs : 3 (M. Delbar à Mme Létard, M. Rapeneau à M.Coulon, M. Kanner à Mme Messéanne-Grobelny)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Vu les articles L. 1414-2, L. 1411-5 et D. 1411-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de fixer les conditions de dépôt des listes relatives à l'élection de la CAO.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : de créer une CAO au sein du syndicat mixte Nord – Pas de Calais numérique ;

Article 2 : que les listes relatives à l'élection de la CAO pourront être déposées au plus tard jusqu'au 31 mai 2016 minuit par courrier avec A/R à l'adresse suivante :

Syndicat mixte Nord – Pas de Calais Numérique
A l'attention de M. le directeur
La Citadelle – quartier des 3 parallèles

Avenue du mémorial des fusillés
62000 ARRAS

Adopté par :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstention : 0
- Nombre d'élus participant au vote : 19

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte, monsieur Christophe COULON

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Transmis au contrôle de légalité le :